

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DENONCE LE VOTE DE L'ABROGATION VACCINALE ANTI-COVID POUR LES SOIGNANTS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 4 MAI 2023

- **La FHF et l'ensemble des conférences médicales, de doyens de médecine et de directeurs expriment leur désapprobation totale quant à l'adoption en première lecture, à l'Assemblée nationale, de la proposition de loi sur l'abrogation vaccinale anti-COVID pour les soignants. Ce vote pose un problème éthique et de santé publique majeur. La communauté hospitalière appelle les sénateurs à rejeter ce texte lors de son prochain examen dans la Chambre Haute.**
- **L'article 2 de la PPL sur l'état d'avancement des professionnels suspendus, juridiquement discutable, ajoute l'incohérence à l'inconséquence de ce texte.**
- **La FHF continue de fortement soutenir la vaccination, pour la COVID et au-delà, qui fonctionne et protège aussi bien les patients que le personnel soignant.**

À la suite de l'avis rendu récemment par la Haute Autorité de Santé (HAS), le Gouvernement a engagé la réintégration des soignants non-vaccinés, qui sera effective d'ici mi-mai.

La proposition de loi portant abrogation de l'obligation vaccinale contre la covid-19 adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale va bien au-delà la recommandation rendue publique par la Haute Autorité de santé. Elle vise à supprimer le cadre légal qui permettrait un retour de l'indispensable obligation vaccinale en cas de nouveau variant particulièrement virulent et dangereux, **ce que la FHF et l'ensemble de la communauté hospitalière et hospitalo-universitaire réproouvent en tous points.**

La FHF rappelle que la vaccination fonctionne et reste un élément fondamental de protection des plus fragiles comme des professionnels. Le crédit accordé par certains parlementaires à l'idée selon laquelle la vaccination n'est pas nécessaire, et ce contre l'avis de la quasi-totalité des scientifiques et des soignants, est préoccupant et un réel manque de considération pour tout le personnel soignant déjà vacciné, qui œuvre sans relâche depuis la crise sanitaire.

En conséquence, la FHF appelle le Sénat à rejeter cette proposition de loi lors de son examen futur.

« Malheureusement, une forme d'inconséquence et de facilité l'a emporté avec l'adoption en première lecture, par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi visant à l'abrogation de l'obligation vaccinale contre la Covid-19. En effet, après l'avis rendu récemment par la Haute Autorité de Santé, le Gouvernement a d'ores et déjà engagé la réintégration des soignants non vaccinés, qui sera effective au plus tard mi-mai. L'objectif de la proposition de loi est tout autre : il vise à supprimer le cadre légal qui permettrait un retour de l'indispensable obligation vaccinale en cas de nouveau variant particulièrement virulent et dangereux. Nous voilà donc affaiblis face au virus. Je déplore également que, contre l'avis de l'immense majorité des scientifiques et des soignants, certains parlementaires semblent accréditer l'idée d'une minorité selon laquelle la vaccination serait peu utile. Il est encore temps de se ressaisir. Nous en appelons à la responsabilité de chacun. »

Arnaud Robinet, président de la Fédération Hospitalière de France